



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 049/2025

Objet : Création d'un système de gestion du chauffage à distance dans le cadre de l'opération de rénovation du château de Demptézieu

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 212220, L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant qu'en raison de l'opération de travaux de rénovation du château de Demptézieu, un système de régulation de chauffage à distance doit être installé,
- Vu la proposition de prestation d'installation présentée par la société ISP Informatique pour une gestion à distance du chauffage en date du 26/02/2025 pour un montant de 3 599.00 € H.T soit 4 318.80 € TTC

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise ISP Informatique pour une gestion à distance du chauffage pour un montant de 3 599.00 € H.T soit 4 318.80 € TTC.

Fait à Saint-Savin, le 29/4/2025

Le Maire,

Fabien DURAND



*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.